



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# La Revue **G**ouvernance *et* **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Économique

Universitaire

Environnementales

Territoriale

Genre Hospitalière

Territoriale

Politique

**Numéro juin 2026**

**Revue du Programme Thématique de Recherche (PTR)  
Gouvernance et Développement**



## Indexations et référencements



**Impact Factor. SJIF 2025 : 6.993**

**SJIF:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL:** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel:** <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos États. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).

01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

**Tél.** : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

**Fax** : (226) 50 36 85 73

**Email** : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

**Site web**: [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



**Impact Factor. SJIF 2025: 6.993**

**SJIF**: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL**: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel**: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou KAMAGATE (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, (Éthique, Philosophie Politique et sociale).
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou , Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Bioéthique et Philosophie de la technique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (Éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
9. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
10. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
11. **N'guessan Séraphin BOHOUSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
12. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
13. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
14. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
15. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
16. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Éthique -Technique-Société
17. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
18. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
19. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
20. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
21. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
22. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
23. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
24. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
25. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
26. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
27. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
28. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
29. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
30. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
31. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
32. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
33. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, MC, Université de Lomé, Lettres modernes
34. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
35. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
36. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
37. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
38. **Bilakani TONYEME**, PT, Université de Lomé, Philosophie et Éducation
39. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
40. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
41. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
42. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
43. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
44. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### **Directeur de publication adjoint**

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef**

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef adjoint**

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### **Secrétariat de la revue**

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### **Secrétaire principal :**

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### **Secrétaire principal adjoint:**

Moulo Elysée Landry KOUASSI: [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :**

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :**

Jean Jacques SERI: [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :**

Vivien MANANGO: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale :**

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :**

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :**

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### **Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :**

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH: [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### **Trésorière :**

TAKI Affoué Valéry-Aimée: [takiamee@gmail.com](mailto:takiamee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## **COMITÉ DE LECTURE**

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale ;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique) ;
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique ;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine) ;
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BI ELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation ;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine ;
12. **DANDONUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes ;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain) ;
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amon Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé ;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/ Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication ;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38<sup>ème</sup> session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

#### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.



### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2<sup>de</sup> éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : *nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

### **FORMATION À DISTANCE D'ENSEIGNANTS OUEST AFRICAINS À LA LUMIÈRE DU CONSTRUCTIVISME COGNITIF DE J. PIAGET**

SANÉ Mamadou Vieux Lamine 13-22

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INCIDENCE DU PALUDISME AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE TAABO**

ZOHORE Gazalo Rosalie ; KOUAKOU Kouassi Serge ; ALLA Kouadio Augustin 23-33

### **DE L'ESTHÉTIQUE URBAINE À LA MARGINALITÉ SOCIALE : DÉGUERPISEMENTS ET ÉMERGENCE DES INFORMALITÉS GRISSES À GONZAGUEVILLE DANS LE PÉRIURBAIN DE PORT-BOUËT (ABIDJAN)**

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ; AKPO Franck Armel 34-47

### **MÉDIATIONS ANCESTRALES ET RELIGIEUSES POUR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET DURABLE EN AFRIQUE**

ANZIAN Mlan Kouakou Pierre 48-57

### **MODÉLISATION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ÉVOLUTION D'OCCUPATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU TUY, BURKINA FASO**

Nongb-Sanga Adeline KOMBASSERE ; Blaise OUÉDRAOGO ; Assonsi SOMA 58-70

### **LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GOUVERNANCE FAUNIQUE EN HAUTE-VOLTA (1923-1960)**

HIEN Sourbar Justin Wenceslas ; Moussa ZABSONRE 71-81

### **GOUVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE CONDAMNÉ À MORT DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOUVERNANCE POÉTIQUE**

KOPOIN Kopoin François 82-89

### **IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE**

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI 90-99

### **ÉVALUATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE UFOYAAL KASSA-BANDIAL (SÉNÉGAL)**

SOW El Hadji 100-113

### **MUTATION DE LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE DE L'EAU À UNE HYDRO-DIPLOMATIE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL**

Coura KANE 114-125

### **DYNAMIQUES SÉCURITAIRES DANS LES QUARTIERS SOUS-INTÉGRÉS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT DE LIBREVILLE (GABON) : ENTRE MENACES MULTIFORMES ET INSUFFISANCES INSTITUTIONNELLES**

BIDJOULI Lola Richard ; NDONG BEKA II Poliny 126-142

### **CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)**

PARIGASSORI Siméon SORO 143-153

### **LES MOTOS-TRICYCLES DANS LA GESTION DE CRISE DE MOBILITÉ DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : CAS D'ABOBO-BOCABO (ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)**

DAGNOGO Mamadou ; KAMAGATE Sanaliou 154-164

### **ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RISQUE DE MALADIES HYDRIQUES DANS LES COMMUNES D'ABOBO, YOPOUGON ET KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)**

SEKA Séka Ghislain ; YAMIAN Brou Becket Stanislas ; SEKA Ayé Gnanqui Parfait 165-174

### **LES VILLES PRÉCOLONIALES DE CÔTE D'IVOIRE ENTRE MARGINALISATION COLONIALE ET INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : CAS DE BONDOUKOU**

Kouadio Joseph KRA ; Ouattara Bourahima FROUMAN ; Adou François KOUADIO 175-188

|                                                                                                                                                                                                                                         |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>LE TOTALITARISME OU LA FIN DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE</b><br>Soumaïla COULIBALY                                                                                                                                                          | <b>189-197</b> |
| <b>LE DÉTERMINISME, FONDEMENT DE L'OPTIMISME LEIBNIZIEN</b><br>Fofana Falikou                                                                                                                                                           | <b>198-208</b> |
| <b>LES LANGUES IVOIRIENNES COMME MÉDIATION PÉDAGOGIQUE : ÉTUDE DES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE</b><br>Kouame Marie Christelle Épouse EHOUE                                                              | <b>209-216</b> |
| <b>LA RÉGIE ABIDJAN NIGER (RAN) FACE AU DÉFIS DU PERSONNEL QUALIFIÉ (1960-1980)</b><br>OUATTARA Kacoumani Mesmer ; KAPIEU Kando Romaric                                                                                                 | <b>217-227</b> |
| <b>DYNAMIQUE URBAINE CONTRASTÉE À SAN PEDRO : EXEMPLE DE DIGBOUÉ-VILLAGE ET PONT DIGBOUÉ</b><br>Djénan Marie Angèle KARAMOKO-YEGBE ; Chilé Nadège YAPO épouse KOUAKOU ;<br>Kouassi Théophile KRAMO                                      | <b>228-238</b> |
| <b>POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET VALORISATION DU SEL AU SÉNÉGAL : UNE LECTURE COMPARATIVE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DANS LE SINE-SALOUM</b><br>SY Karalan                                                                      | <b>239-247</b> |
| <b>UNE INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES INTERSTICES DE L'ACTION PUBLIQUE : LEÇONS APPRISSES DE L'EXPÉRIENCE DE LA POSCEAS</b><br>Sambou NDIAYE                                                                                   | <b>248-258</b> |
| <b>DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉ SUR LE TAS À L'ADMINISTRATEUR DES LYCÉES ET COLLÈGES FORMÉ : EXPÉRIENCES VÉCUES ET LEÇONS APPRISSES</b><br>OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald                                                           | <b>259-270</b> |
| <b>GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET CONFLITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU BARRAGE HYDROAGRICOLE DE SOLOMOUGOU (NORD CÔTE D'IVOIRE)</b><br>YÉO Namè Hassan ; KOUAKOU Guy Éric Anicet Quassy        | <b>271-281</b> |
| <b>LES MIGRATIONS PEULHS-YARSÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LA CORNE-OUEST DU TOGO DE 1900 À 1990</b><br>LALLE Mani ; NADINGA Jean                                                                                                      | <b>282-292</b> |
| <b>LA RÉSILIENCE DES CONTES IVOIRIENS À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : ENTRE PERMANENCE DES VALEURS ET RECONFIGURATION INTERMÉDIAIRE</b><br>COULIBALY Kounadi                                                                | <b>293-302</b> |
| <b>LA GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES FACE À L'EXTENSION URBAINE À SIKENSI</b><br>KOUAME N'Guessan Marie Mireille                                                                                                                          | <b>303-311</b> |
| <b>CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>YAO Kouakou Guillaume                                                                                          | <b>312-320</b> |
| <b>ARCHITECTE-URBANISTE « DÉVELOPPEUR » ET « CONSTRUCTEUR » : PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE FORMATION ENDOGÈNE EN ARCHITECTURE ET URBANISME EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE</b><br>Pougwendé Léandre GUIGMA ; Mahounami Solange KPOGBEMABOU | <b>321-330</b> |
| <b>DIGITALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE YOPOUGON (SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE)</b><br>BOSSON Koffi Bertin ; KOFFI Yao Julien                                                                                             | <b>331-339</b> |
| <b>PÉRIURBANISATION ET RECOMPOSITION DES STRATÉGIES D'ACTEURS AGRICOLES À ANGAMBLÉ-KONANKRO (PÉRIPHÉRIE OUEST DE BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)</b><br>KOUAKOU Bah ; YÉO Siriki                                                                 | <b>340-349</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                           |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>BÄNGR-WEOOGO, UN PARC DE DÉCOUVERTE POUR QUELS BESOINS URBAINS ?</b><br>Karambiri Sheila Médinaa ; Gansaonré Raogo Noël ; SODORÉ Abdoul Azisec                                                                                         | <b>350-360</b> |
| <b>CONDUITES SUICIDAIRES CHEZ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À DALOA</b><br>ESSOH Lohoues Olivier ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; N'GUESSAN Kouadio Raymond ;<br>SOYIZOU Akofa Murielle Ange Myriam                            | <b>361-371</b> |
| <b>LE JEU DES MÉDIAS DANS LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE :<br/>LE CAS DU GROUPE FRATERNITÉ MATIN</b><br>Michelle TOPÉ GUEU ; Monvaly Badara TOURÉ                                                         | <b>372-380</b> |
| <b>AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PRESSION URBAINE À DAKAR : LE CAS DES PÉRIMÈTRES<br/>MARAICHERS DE LENDENG</b><br>SÈNE Abibe                                                                                                                | <b>381-389</b> |
| <b>UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC)<br/>DANS LA VILLE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)</b><br>KONE TANYO Boniface                                                                       | <b>390-400</b> |
| <b>LA GLOBALISATION ET SES DÉFIS ÉTHIQUES EN AFRIQUE</b><br>Agoussi Alphonse MOGUÉ ; Kouadio Antoine ADOU                                                                                                                                 | <b>401-409</b> |
| <b>EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE (EMA) ET SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO</b><br>OUEDRAOGO Alizèta                                                                                                                        | <b>410-420</b> |
| <b>QUAND LES ÉCRANS ÉCLIPSENT LES CŒURS : IMPACT DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR LA<br/>QUALITÉ DES INTERACTIONS HUMAINES ET FAMILIALES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE</b><br>KOFFI Hamanys Broux De Ismaël                                  | <b>421-429</b> |
| <b>PENSER LES CRISES EXISTENTIELLES CONTEMPORAINES : ENTRE ANGOISSE HEIDEGGÉRIENNE ET<br/>RESPONSABILITÉ LEVINASSIENNE</b><br>TAKI Affoué Valery-Aimée                                                                                    | <b>430-441</b> |
| <b>INCIVILITÉS DISCURSIVES DANS LA RÉGION DU PORO : ANALYSE DES ÉNONCÉS ET FONCTIONS DANS<br/>LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES</b><br>KOFFI Niangoran Germain ; ZADI Esther Gisèle Epse GOUAMENE                                            | <b>442-452</b> |
| <b>LA PRODUCTION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DE DALOA : ENTRE INFORMALITÉ ET PRÉCARISATION</b><br>ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel ; GOUAMENE Dider-Charles ; KONATE Tchilogneri                                                                  | <b>453-466</b> |
| <b>LE DIEMA DE KPANA (TOGO) À L'ÉPREUVE DES POUVOIRS COLONIAUX ALLEMAND ET<br/>FRANÇAIS DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE A 1921</b><br>DANDONOU GBO Nanbidou, LAGBEMA Sougla-Noma                                                               | <b>467-477</b> |
| <b>L'ESPAGNE ET LA DYNAMIQUE DE SES TROIS CRISES</b><br>KONAN Kouadio Stéphane-Yannick                                                                                                                                                    | <b>478-485</b> |
| <b>OCCUPATION ILLÉGALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES : UNE LECTURE A PARTIR DE<br/>LA THÉORIE DE L'ACCÈS DU CAS DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>TOUKPO Oscar Guy Sical, TARROUTH Honnéo Gabin, ADOU Koffi Seï | <b>486-494</b> |
| <b>LES IMPLICATIONS DU SECTEUR MUSICAL DANS LA GOUVERNANCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE<br/>EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>ATTOUNGBRE Kouadio Félix                                                                                                  | <b>495-505</b> |
| <b>ALIMENTATION DE L'HIPPOPOTAME AMPHIBIE (HIPPOPOTAMUS AMPHIBIUS LENNAEUS, 1758)<br/>DANS LA ZONE DE LA MARE DE KOUMBELOTI EN PAYS ANOUFO AU NORD-TOGO</b><br>IDRISSA Sahada, ALASSANE Abdourazakou, SIKBAGOU Kankpénangue               | <b>506-518</b> |

# CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)

SORO Parigassori Siméon  
Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny  
Email : [sorosimeon@gmail.com](mailto:sorosimeon@gmail.com)

**Soumission : 13/03/2026    Instruction : 24/03/26    Publication : 15/06/2026**

## Résumé

*Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont légion dans le grand Nord de la Côte d'Ivoire. Autrefois latents, ils se muent dans la plupart des cas en litiges ouverts causant d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines à Nambonkaha (Ferkessédougou) et Niandégué (Bouna). Nonobstant les dispositifs légaux et mécanismes traditionnels de gestion des litiges établis par les autorités étatiques et coutumières, ils persistent et prennent une dimension politique et ethnique. L'objectif général de cette étude est d'analyser comparativement les logiques sociales et les mécanismes de régulation des conflits entre agriculteurs et éleveurs à Niandégué et Nambonkaha. La méthodologie de cette étude s'appuie essentiellement sur l'approche qualitative à travers des entretiens semi-directs et sur la théorie de l'« analyse stratégique ». Les guides d'entretien semi-directifs ont permis la collecte de matériaux empiriques utiles à la recherche. Selon les résultats, les conflits agropastoraux tirent leur origine de la contradiction de logiques socio-économiques et politiques propres aux acteurs en conflit. Ces tensions, structurées par des rapports de pouvoirs ethniques et des modes de régulation des ressources naturelles (terre, pâturage, eau), impactent profondément la vie sociale des communautés.*

**Mots clés :** Conflits agriculteurs-éleveurs ; Persistance ; Modes de régulation ; Niandégué ; Nambonkaha.

## FARMER-HERDER CONFLICTS, SOCIAL LOGICS AND MODES OF REGULATION IN IVORY COAST: THE CASE OF THE VILLAGES OF NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) AND NIANDÉGUÉ (BOUNA)

### Abstract:

*Conflicts between farmers and herders are legion in the far North of Côte d'Ivoire. Formerly latent, in most cases they become open disputes causing significant material damage and loss of life in Nambonkaha (Ferkessédougou) and Niandégué (Bouna). Notwithstanding the legal systems and customary mechanisms for managing disputes established by state and traditional authorities, they persist and take on a political and ethnic dimension. The overall objective of this study is to comparatively analyze the social logics and mechanisms for regulating conflicts between farmers and herders in Niandégué and Nambonkaha. The methodology of this study is based primarily on a qualitative approach through semi-structured interviews and on the theory of "strategic analysis". Semi-directive maintenance guides have allowed the collection of empirical materials useful for research. According to the findings, agropastoral conflicts stem from the contradiction between the socioeconomic and political logics of the actors involved. These tensions, structured by ethnic power dynamics and modes of regulating natural resources (land, pasture, water), profoundly impact the social life of the communities.*

**Keywords:** Conflicts farmer-breeders; Persistence; Regulation modes; Niandégué; Nambonkaha.

## Introduction

En Côte d'Ivoire, les arrivées massives des pasteurs peulhs avec leurs troupeaux de zébus sont du fait de la sécheresse des années 1970 et 1980 observées au Niger, Burkina Faso et Mali. Ces pénétrations massives entraînent une multiplication des conflits entre paysans autochtones et éleveurs, certes ces litiges existaient avant ce flux massif, mais connaissaient des proportions faibles (S. Coulibaly cité par T. Le Guen, 2004, p.2). Cette mobilité pastorale est observable dans les régions du Nord et du Nord-Est, où les conflits agropastoraux demeurent récurrents et parfois violents (S. Soro, 2021, pp 23-24).

Les travaux antérieurs (G. Kouamé et S. Soro, 2019, p.199) montrent que les dégâts de cultures et le massacre du bétail constituent la principale source de conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le nord ivoirien. (S. Hagberg, 2001, p.45) met également en évidence une coexistence entre agriculteurs et éleveurs est reconnue comme étant à la fois conflictuelle et consensuelle. Pour (P. Sougnabé, 2003, p.8) ces activités, autrefois marquées par un certain équilibre fondé sur la complémentarité, sont désormais devenues conflictuelles et concurrentielles dans l'accès et la gestion de l'eau, des terres cultivables et des pâturages. Leur raréfaction liée aux effets du changement climatique et à la pression anthropique, constitue ainsi un facteur aggravant des conflits. Selon (O. Kam, 2016, p.67), la raréfaction des ressources naturelles dans la zone de Bouna a favorisé l'extension et la diversification des surfaces agricoles, tandis que les éleveurs intensifient la transhumance à la recherche de pâturages et de points d'eau. Ces stratégies d'adaptation à la rareté des ressources engendrent fréquemment des conflits susceptibles de fragiliser la cohésion sociale.

Toutefois, ces travaux abordent peu la dimension politique de la persistance des conflits agropastoraux, ainsi que le « jeu » social des acteurs et les mécanismes de résolution mobilisés. Dans les localités de Nambonkaha et de Niandégou, la cohabitation agriculteur-éleveur entre apparaît de plus en plus préoccupante. Les tensions s'y multiplient et évoluent aujourd'hui vers des affrontements violents, entraînant d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Dans l'optique de prévenir ces conflits et de promouvoir le développement harmonieux de l'agriculture et du pastoralisme, l'État a établi un cadre légal<sup>26</sup>, tandis que les autorités coutumières disposent de mécanismes traditionnels de gestion des espaces pastoraux et de règlement des différends. Toutefois, malgré l'existence de ces cadres normatifs et institutionnels, les conflits perdurent, s'exacerbent et tendent à se politiser.

Dès lors, quels sont les facteurs explicatifs des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les localités de Niandégou et Nambonkaha ? Quelles sont les logiques sociales des acteurs sociaux et quelles sont les causes profondes de ces conflits dans ces localités ? Enfin, comment ces affrontements reconfigurent-ils les relations sociales entre éleveurs peulhs et agriculteurs, et quels itinéraires de résolution sont effectivement mobilisés dans ces zones à l'étude ?

L'hypothèse générale qui sous-tend cette recherche postule que la persistance des conflits agropastoraux résulte de la divergence de perceptions idéologiques et de rapports sociaux cristallisés autour de l'accès et du contrôle de la terre et des points d'eau. L'objectif général de cette étude vise à analyser les logiques sociales des acteurs en conflits. Puis étudier **les répercussions sociales des litiges agropastoraux** et évaluer l'efficacité des mécanismes de régulation desdits conflits mis en place à Niandégou et Nambonkaha.

## **1. Méthodologie**

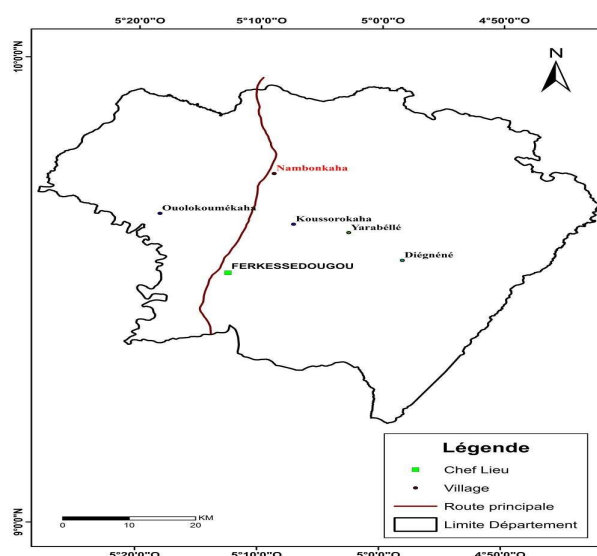
### **1.1. Zone d'étude**

La présente étude est menée dans deux (2) localités dont Nambonkaha, appartenant à la sous-préfecture de Ferkessédougou située à environ 586,5 Km d'Abidjan et à 15 Km de la ville de Ferkessédougou et celle de Niandégou dans la sous-préfecture de Bouna, située à environ 615 Km d'Abidjan, puis à 12 Km de la ville de Bouna et à 35 Km du Ghana (S. Soro, 2021, p.76). Les cartes ci-après précise la zone d'étude.

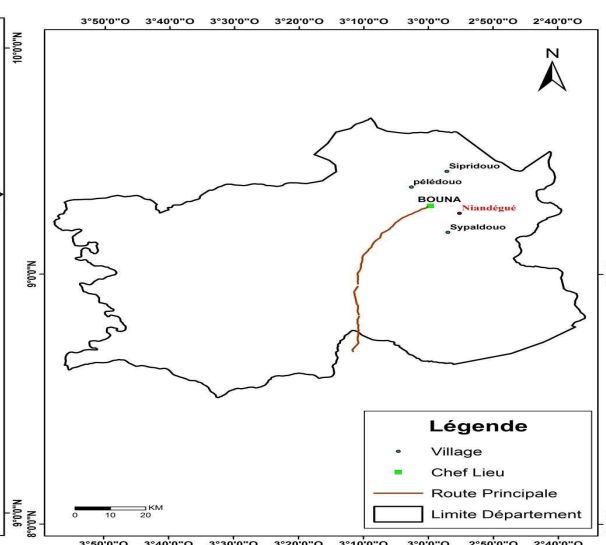
---

<sup>26</sup> Décret n° 96-431 du 3 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail, décret n° 96-432 du 3 juin 1996 portant recensement des éleveurs, bouviers, bergers et cheptels et organisation des associations pastorales, Décret n° 98-70 du 13 février 1998 fixant les règles générales d'installation des exploitations d'élevage, décret n° 96-433 du 03 Juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs, décret n° 247 du 17 juin 2014 relatif à l'indemnisation des cultures détruites, loi n° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et déplacement du détail, Arrêté n° 08/RS/PKGO/CAB du 8 janvier 1998 fixant le calendrier agro-pastoral dans le département de Korhogo, etc.

**Figure 1.** Cartes de localisation de Nambonkaha



**Figure 2.** Cartes de localisation de Niandégoué



*Conception et Réalisation : B. Kacou, 2021*

L'étude repose essentiellement sur l'approche qualitative. La recherche documentaire, l'observation directe et le guide d'entretien ont aidé à la collecte d'informations utiles à l'étude. Les techniques d'échantillonnage par choix raisonné et d'entretien semi-directif ont été privilégiées, permettant de sélectionner et d'interviewer d'une part les autorités coutumières (Deux (02) chefs du village, deux (02) responsables des agriculteurs, deux (02) responsables des bouviers et des éleveurs peulhs, deux (02) présidents du comité villageois de règlement des différends et deux (02) présidents des jeunes) des villages de Nambonkaha et Niandégoué, et d'autre part des autorités administratives (Deux (02) Sous-préfets, deux (02) Chefs de service de l'Agriculture et deux (02) Chefs de service des Ressources Animales et Halieutiques) des départements de Ferkessedougou et Bouna.

La théorie de « l'analyse stratégique » constitue l'encrage théorique de cette étude. Elle permet de mieux comprendre la nature des relations de pouvoir entre les éleveurs et les agriculteurs en examinant les stratégies qu'ils déploient et les dynamiques sociales qui en résultent.

## 2. Résultats

L'analyse des données empiriques recueillies auprès des acteurs impliqués dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs a permis de dégager les résultats suivants.

### 2.1. « Jeu » social des acteurs locaux dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs

#### 2.1.1. Logiques des acteurs en conflit

##### 2.1.1.1. Perceptions idéologies des agriculteurs et éleveurs de Niandégoué

Selon les autorités étatiques locales, les principaux acteurs impliqués dans les différends entre éleveurs et agriculteurs sont principalement les communautés lobi<sup>27</sup> et peulhs<sup>28</sup>. C'est en cela que le Sous-préfet de Bouna affirme :

*« C'est toutes les communautés qui sont concernées parce que les agriculteurs koulango et lobi qui font également l'élevage et les éleveurs peulhs, mais ceux qui font toujours les palabres, il faut dire que c'est lobi et peulh. Ça ne veut pas dire que qu'il n'y a pas de conflits entre les paysans koulango et les peulhs ! mais c'est très mineur par rapport ceux qui opposent lobi et éleveur peulh... »*

<sup>27</sup> Les Lobis sont des allochtones (migrants nationaux) de Bouna

<sup>28</sup> Les peulhs sont des allogènes (migrants non-nationaux) venus d'autres pays

En effet, la recherche de terres cultivables par les paysans lobi et koulango<sup>29</sup>, ainsi que la quête d'espaces de pâturage par les éleveurs peulhs transhumants ou sédentaires, fait de ces acteurs, dont les activités économiques sont complémentaires, des partenaires séculaires malgré la récurrence des conflits. La terre, bien inaliénable, suscite l'intérêt de tous : elle constitue pour les agriculteurs lobi et koulango le principal élément de reproduction, de richesse et de capital social transmis de génération en génération, tandis qu'elle représente pour les pasteurs nomades un enjeu de conquête et de prospérité.

### *2.1.2. Logiques sociales des agriculteurs et éleveurs de Nambonkaha*

Selon les autorités administratives locales, les acteurs en conflits sont majoritairement les agriculteurs sénoufo niarafo et les éleveurs peulhs. Le propos du Sous-préfet de Ferkessédougou confirme cette polarisation ethnique du conflit :

*« Les conflits les plus fréquents et les plus récurrents entre agriculteurs et éleveurs à Nambonkaha opposent les communautés sénoufo et les peulhs nomades comme sédentaires...Ceux qui font plus de dégâts dans les champs sont les éleveurs peulhs qui viennent du Mali et du Burkina Faso pour faire paître leurs bœufs car en cette période c'est la sécheresse dans leur pays. »*

Cependant, la pratique de l'agriculture par le sénoufo et la recherche de pâturages par l'éleveur peulh transhumant ou sédentaire font de ces acteurs des partenaires économiques complémentaires, malgré les affrontements récurrents.

La persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs s'explique par certaines causes.

### **2.2. Causes de la persistance des litiges agropastoraux**

La persistance de conflits agriculteurs-éleveurs à Bouna et en particulier à Niandégou est le résultat de pénétration massive et incontrôlée des pasteurs peulhs dû au dysfonctionnement des postes de contrôle de bétails (Doropo, Kalamon et Tougbô) existant qui contribuaient dans le passé à la régulation efficiente de la transhumance. De plus l'inexistence de couloirs de transhumance a engendré une mobilité pastorale mal régulée qui se heurte aux habitudes (les pratiques culturelles et la gestion de l'espace) des paysans et lorsqu'ils existent sont obstrués par des champs ou pas empruntés par les éleveurs.

Monsieur le Directeur ne disait pas le contraire :

*« Il existe des postes de bétail à Doropo à la frontière au Burkina et un poste annexe à Kalamon. A Téhini il y a un poste à Tougbô. Nous avons certaines difficultés pour vraiment contrôler ces transhumants-là puis qu'il n'existe plus de couloirs de transhumance et chaque éleveur trouve un passage en brousse. »*

À Bouna et Ferkessédougou, la gestion et le contrôle des points d'eau réalisés par l'ex- Société pour le Développement des Productions Animales (SODEPRA) cristallisent les rapports entre agriculteurs et pasteurs peulhs. Après dissolution de cette structure étatique en 1994, un vide s'est installé permettant aux autochtones Koulango et Sénoufo de s'approprier ces barrages à vocation pastorale. Cette appropriation se manifeste par la création des cultures maraîchères autour des petits barrages entraînant ainsi des dégâts de cultures par le bétail en quête d'herbacés et d'eau.

Dans les villages de Niandégou et Nambonkaha, la recherche perpétuelle d'espace par les antagonistes engendre une pression foncière, l'un de facteurs déterminant de la persistance des différends opposant agriculteurs et éleveurs. Depuis les années 1970 avec l'arrivée massive des éleveurs, les nombreux dégâts de cultures et de tueries d'animaux constituent la conséquence du « jeu » des acteurs.

---

<sup>29</sup> Les Koulango sont les autochtones (propriétaires terriens) de la localité de Bouna



Il apparaît également une méconnaissance ou un non-respect des textes de loi en matière d'élevage, de transhumance et déplacement de bétails par les antagonistes s'expliquant par l'absence d'État pendant plusieurs années dans les régions Nord et le Nord-Est ivoiriennes du fait de la crise militaro-politique de 2002 à 2010 qu'a connu le pays. Les couloirs de transhumance lorsqu'ils existent sont obstrués par les agriculteurs ou pas empruntés par les éleveurs transhumants. Ces catégories sociales (éleveur et agriculteur) réglaient le conflit soit en ayant recours aux instances d'arbitrage coutumières ou soit par des hommes armés qui contrôlaient Ferkessédougou et Bouna. Les crises militaro-politiques successives sont un élément structurant d'aggravation des conflits Bouna en mars 2016 et de réapparition des affrontements à Ferkessédougou installant ainsi une crise de confiance entre les acteurs et les institutions de règlement des litiges.

Malgré cette situation les conflits entre agriculteurs et éleveurs n'avaient pas connu une telle recrudescence comme en mars 2016 dans le département de Bouna notamment à Niandégoué. En effet, avec le retour à la normalité à la fin de la crise post-électorale 2010, les agriculteurs lobi qui se sont sentis lésés dans le règlement de litiges agropastoraux vont exploiter toutes les opportunités pour se faire reconnaître leurs droits sur les terres de pâturages, mais surtout pour rééquilibrer les rapports de force en leur avantage. Ainsi ces conflits sont aussi d'ordre structurel. Tout se passe comme si l'activité de l'un ne pourrait survivre sans celle de l'autre. Quoique bien même que les activités pastorales et agricoles soient concurrentielles, elles sont en réalité complémentaires. Ce jeu social des acteurs se traduit par le non-respect des textes réglementaires qui régissent l'activité de pastoralisme et la pratique de la transhumance. Le Sous-préfet de Ferkessédougou fait le constat suivant :

*« L'une des causes fondamentales est le non-respect des textes établi par les autorités publiques depuis 1996...c'est aussi dû à la crise militaro-politique de 2002 à 2010 parce que quand on sort d'une crise qui a fait 10 ans les habitudes acquises pendant ces années demeurent puisqu'il n'y avait plus d'administration pour gérer et sensibiliser. Et il n'y avait pas de contrôle des entrées des éleveurs transhumants qui venaient des pays frontaliers. »*

Par ailleurs, le conflit survenu en mars 2016, ne sont que la transportation à Niandégoué, des conflits de leadership entre acteurs politiques. De fait, les leaders politiques Koulango et lobi ont utilisé à des fins politiques les litiges agriculteurs-éleveurs comme prétexte à leurs batailles idéologiques en instrumentalisant les populations locales qui se sont livrées à des affrontements violents et meurtriers. Sinon que ces antagonistes ont toujours vécu en bonne cohabitation dans la zone et les rares conflits ont généralement trouvé des solutions malgré leur récurrence. Alors ces litiges sont également d'ordre politique. Le verbatim du responsable des agriculteurs de Niandégoué vient enfoncer le clou :

*« Depuis longtemps on vit avec tout le monde ici sans palabre. Mais palabre de 2016 là. Ça se sont les politiciens-là lobi et koulango qui ont tout aggravé. Sinon le conflit entre agriculteurs et éleveurs de 2016 ici, avait des mains noires parce qu'un tel conflit ne pouvait pas atteindre ces proportions sans la contribution satanique de certaines personnes ».*

En outre, la pratique du tutorat en tant que lien de rattachement entre migrant et le propriétaire terrien coutumier et qui constitue le ciment des relations sociales entre ces acteurs est en déclin. La contestation et le non-respect des obligations contractuelles qui les lient traduisent cet état de fait et constituait ainsi une cause importante de la persistance des conflits dans ces localités (Kam, *Op.cit.*, p.73). Il faut aussi préciser que le sentiment d'envahissement manifesté par les autochtones koulango de Niandégoué et sénoufo de Nambonkaha est perçu comme une stratégie visant à contrôler les ressources naturelles et maintenir l'idéologie de l'autochtonie afin de conserver leur emprise sur les migrants. Le propos du responsable des agriculteurs de Nambonkaha illustre cette réalité sociale :

*« A l'époque, il n'y avait pas d'éleveur mais quand il y a eu des difficultés dans leur pays, au Burkina...parce que les bœufs ne mangent plus là-bas. Les années 80 on voyait les bœufs sur la route ici et après ils ont trouvé à manger ici, à brouter...Ils [bouviers] n'arrivent pas à maîtriser les bœufs donc ils les laissent comme ça et ils sont satisfaits. Donc ces bœufs-là vont faire des dégâts dans les champs. »*

C'est donc en fonction de ses buts, de sa rationalité, que les agriculteurs développent des stratégies vis-à-vis aux éleveurs peulhs et vis-versa. Ses comportements d'acteurs sont liés aux opportunités offertes par la situation d'action telles que les conflits de leadership entre hommes politiques locaux.

## **2.3. Conséquences du conflit sur les relations sociales entre agriculteurs et éleveurs**

### *2.3.1. Relations agriculteurs lobi/éleveurs peulhs de Niandégué*

Les relations entre les agriculteurs lobi et les éleveurs peulhs sédentaires ou transhumants sont définies par des conflits agropastoraux récurrents qui ont atteint leur paroxysme en 2016 à Niandégué. Ces pasteurs venus des pays limitrophes dans le but de faire paître leurs bétails pratiquent ce nomadisme dans une logique de conquête d'espace de pâturage qui rentre en opposition avec la production idéologique paysanne. Ainsi ces logiques divergentes ont une conséquence sur le choix des itinéraires ou trajectoires de règlement desdits conflits, ce qui a rendu leur résolution difficile. Ces différends sont donc la matérialisation de la lutte entre les communautés Lobi et Koulango pour l'accès et le contrôle de la terre. Les relations sociales conflictuelles intensives entre agriculteurs lobi et éleveurs peulhs ont fragilisé la coexistence pacifique d'antan et détérioré les rapports intercommunautaires.

### *2.3.2. Rapports agriculteurs sénoufo/éleveurs peulhs de Nambonkaha*

Les rapports entre les agriculteurs sénoufo et les peuls sont caractérisés par une situation conflictuelle qui les oppose depuis de longues décennies. En effet, les agriculteurs autochtones estimant être envahis par les éleveurs peulhs nomades sur leur territoire ont adopté une attitude hostile pour se protéger de la sédentarisation ou de la transhumance des pasteurs peulhs. Ces éleveurs venus des pays sahéliens pour faire paître leurs bétails se déplacent dans une logique de conquête d'espaces. Cette perception rentre en confrontation avec la logique d'accès et de contrôle de terres cultivables. Au total, ces productions idéologiques contradictoires ont un impact sur les modes de résolution des conflits, en rendant leur règlement ardu.

D'ailleurs la multiplication du conflit opposant agriculteur et éleveur a mis en péril la cohabitation et la cohésion sociale qui étaient déjà fragilisées par les heurts latents entre ces acteurs. Il est reproché aux éleveurs peulhs transhumants ou sédentaires de ne pas respecter les mécanismes traditionnels et pratiques coutumières qui régulent la vie socio-politique de Nambonkaha. Cette situation de non-respect de la culture du village par ces éleveurs migrants crée des frustrations chez les autochtones sénoufo niarafolos rendant ainsi difficiles la cohabitation pacifique entre agriculteur et éleveur.

## **2.4. Itinéraires de résolution des conflits**

Les modes de règlement des litiges agriculteurs-éleveurs sont multiples à Niandégué et à Nambonkaha, c'est ainsi que les antagonistes en fonction de leurs intérêts et buts font le choix de soit l'itinéraire de résolution traditionnel ou soit celui de résolution moderne. Cependant, en milieu rural ces normes juridiques connaissent une interférence dichotomique.

#### 2.4.1. Instances et réseaux coutumiers de règlement

Ce mode est privilégié par les communautés natives desdites localités, agriculteurs et éleveurs. Les antagonistes de Nambonkaha saisissent avant tout les autorités traditionnelles : le chef du village, le chef de terre, les chefs de famille, le responsable des éleveurs peulhs, le responsable des agriculteurs, le président des jeunes. Et quant à celles de Niandégué qui sollicitent avant tout la chefferie traditionnelle : le chef de province, le chef de terre, le délégué « sage du village », les notables, les chefs de lignage, le responsable des éleveurs peulhs, le responsable des agriculteurs, le président des jeunes et le roi de Bouna.

En cas de litige, ils favorisent une résolution à l'amiable, conforme aux cadres socioculturels de référence des parties en conflit. À cet égard, le chef du village et sa notabilité jouent un rôle déterminant dans le règlement des différends. Le responsable des éleveurs peulhs de Nambonkaha ne dit pas autre chose :

*« Si la personne [l'agriculteur] tue mon bœuf, on est ensemble ici, je peux laisser... mais s'il a tué encore, il va payer. 500000 ou 300000 FCFA, il va payer. S'il ne peut pas, je vais envoyer l'affaire chez le chef du village. Bon ! Mais si on ne veut pas me rembourser, je vais demander au chef la route pour partir chez le sous-préfet. »*

Cependant, les décisions rendues par l'instance traditionnelle ne sont pas toujours perçues comme objectives par l'une des parties. Les éleveurs estiment que les jugements rendus par les autorités coutumières sont favorables aux agriculteurs autochtones. Le verbatim du chef du village traduit cet état d'esprit :

*« Le champ ne se déplace pas, mais ce sont les animaux qui se déplacent pour aller vers le champ... les cultivateurs sont dans leur village et ils font leurs champs ici, mais éleveur peulhs quittent le Mali ou le Burkina pour venir avec leurs bœufs, donc les bœufs se déplacent avec les éleveurs pour venir trouver les nos champs ici...donc c'est aux peulhs de bien surveiller leurs animaux... »*

Cela implique que, pour l'instance juridique traditionnelle, la responsabilité du litige incombe largement aux éleveurs. En effet, l'abattage d'un animal par un agriculteur en guise de représailles pour des dégâts causés aux cultures ne saurait exonérer l'éleveur de sa part de responsabilité. Dans ce cadre, le chef de province, le délégué et la notabilité jouent un rôle déterminant dans la régulation et la gestion durable des conflits à Niandégué. Le propos du responsable des éleveurs peulhs de Niandégué vient corroborer notre analyse :

*« Si j'ai trouvé que quelqu'un [agriculteur] a tué bœuf parce que bœuf a gâté son champ, on va régler entre nous d'abord, je peux laisser si je n'ai pas raison. Mais si j'ai raison il va payer ça 400000 F, 300000 F ou 600000. S'il ne peut pas payer, je vais envoyer le problème directement chez le chef. Malgré l'intervention du chef il ne veut pas rembourser, je demande la permission au chef pour envoyer l'affaire devant le Sous-préfet ou la justice ».*

Mais, les verdicts rendus par l'instance d'arbitrage coutumière ne sont pas toujours perçus comme impartiaux par l'un des acteurs en conflit. Par exemple les agriculteurs lobi de Niandégué pensent que les décisions rendues par la chefferie traditionnelle sont favorables aux éleveurs peulhs donc ne voient pas la nécessité de les respecter même quand le verdict a été prononcé le roi de Bouna. Le propos du Sous-préfet de Bouna illustre cette réalité sociale :

*« Partialité dans le règlement des litiges. Dans le règlement quand c'est un agriculteur lobi qui est en conflit devant le chef de communauté lobi, ce dernier a raison, mais lorsque le conflit est porté devant la chefferie Koulango, l'agriculteur lobi a tort, donc c'est que survient le problème ! Cela pousse alors celui alors ce dernier à recourir aux instances administrative ou judiciaire afin que le préjudice soit réparé... »*

Ces sentiments de partialité des autorités villageoise dans ces localités, a pour conséquence d'entraîner l'acteur social non-satisfait à se tourner vers l'instance administrative ou judiciaire de résolution du conflit.

#### *2.4.2. Instance administrative de règlement des litiges*

Prévue par les textes réglementaires, l'instance administrative présidée au niveau départemental par l'autorité préfectorale comprend les représentants des ministères techniques, notamment le service départemental de l'Agriculture et le service en charge des Ressources Animales et Halieutiques. Ces autorités disposent d'arsenal juridique<sup>30</sup> pour réguler l'élevage et l'agriculture mais aussi résoudre les litiges agriculteurs-éleveurs. Tout comme les autorités coutumières, elles recherchent un règlement amiable en cas de conflit, car l'objectif visé est principalement la préservation la cohésion sociale et la paix.

Malgré l'adoption de textes réglementaires pour apporter des réponses durables aux affrontements agriculteur-éleveur, les conflits persistent, s'intensifient et deviennent plus violents dans ces localités. Cette situation peut trouver une explication dans la crise de confiance manifestée par ces acteurs à l'endroit des institutions de gouvernance locale. Ainsi, les décisions des pouvoirs publics ou coutumiers ne sont toujours pas respectées par les antagonistes et cela entraîne une résurgence ou une recrudescence des litiges.

#### *2.4.3. Instance judiciaire*

Le recours à la Justice constitue le troisième mode de gestion des conflits agro-pastoraux. Dans le village de Nambonkaha, les agriculteurs sénoufo ont très peu recours à l'instance judiciaire car basée la sanction et l'emprisonnement, ils préférant l'instance coutumière dont le règlement amiable est privilégié. Mais, les éleveurs peulhs nomades ou sédentaires sollicitent très souvent la Justice.

En revanche à Niandégou, les éleveurs peulhs recourent peu voire rarement à l'instance judiciaire car optant pour une résolution amiable du conflit contrairement aux agriculteurs lobi (migrants) dont le choix est porté sur la Justice. Cela se justifie par un manque de confiance à l'endroit des autorités coutumières et administratives.

En fonction donc des situations et du capital symbolique détenu par chacun des acteurs, ils jouent sur le pluralisme des règles et des institutions afin d'obtenir une décision qui leur est favorable.

### **3. Discussion**

Selon (S.Plouviez, 2019, p.3), la mobilité pastorale constitue le fondement du pastoralisme extensif et représenterait un levier d'amélioration de la productivité animale en Côte d'Ivoire. Cependant, les résultats de notre étude nuancent cette perspective. Dans les régions septentrionale et nord-est du pays, la combinaison de l'élevage extensif fondé sur la mobilité des troupeaux de bétails et de l'expansion des activités agricoles exerçant une pression foncière accrue réduit significativement les superficies de pâturages disponibles et alimente des litiges récurrents entre agriculteurs et éleveurs. (G. Kouamé et S. Soro *op.cit.*, p.198) ajoute que la terre y est d'ailleurs convoitée par tous : pour les agriculteurs autochtones, elle constitue une source essentielle de production, de richesse et de capital social transmis de génération en génération, tandis que pour les éleveurs peulhs, elle représente une ressource vitale assurant la survie de leur cheptel.

---

<sup>30</sup> Loi n°2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et le déplacement du détail ; Décret n°96-431 du 3 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail ; Décret n° 247 du 17 juin 2014 relatif à l'indemnisation des cultures détruites ; Arrêté n° 08/RS/PKGO/CAB du 8 janvier 1998 fixant le calendrier agro-pastoral dans le département de Korhogo ; Décret n° 96-433 du 03 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs, etc.

Ainsi, tant la transhumance transfrontalière à destination de la Côte d'Ivoire que les parcours pastoraux locaux pratiqués par des éleveurs sédentaires ou semi-transhumants participent à la configuration actuelle des conflits agropastoraux, particulièrement dans ces zones à l'étude.

Dans les départements de Ferkessédougou et Bouna, les relations entre agriculteurs et éleveurs oscillent aujourd'hui entre conflictualité latente et formes de complémentarité fonctionnelle.

La littérature scientifique met en évidence l'importance des enjeux socio-économiques liés à l'accès et au contrôle de la terre en tant que ressource stratégique pour le pâturage. Plusieurs travaux soulignent que la compétition pour les terres cultivables, les ressources fourragères ainsi que les points d'eau aménagés constitue un facteur structurant et aggravant des conflits agropastoraux (O. Kam, 2016, p. 71).

S'agissant de la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, les analyses dépassent la seule matérialité des affrontements, destructions de cultures ou abattage de bétail pour mettre en lumière des dynamiques relationnelles plus profondes. Celles-ci s'articulent autour des enjeux d'autochtonie, des régimes fonciers et des constructions identitaires des acteurs. Ces dimensions socio-politiques constituent des déterminants majeurs de l'intensification des conflits dans les régions Nord et Nord-Est ivoiriennes (P. Sougnabé, 2003, p.3 ; A. Coulibaly, A. Ouattara et P. Cecchi, 2007, p.202).

Les résultats de l'étude montrent que, si les destructions récurrentes de cultures et de cheptel constituent un facteur explicatif majeur de la persistance des litiges à Bouna et Ferkessédougou, la configuration conflictuelle observée à Niandégué renvoie à des dynamiques plus structurelles dont la remise en cause des obligations contractuelles et des arrangements agraires régissant les rapports entre occupants et maîtres du sol. Le tutorat est ainsi fragilisé car connaissant un déclin progressif.

À cet égard, (O. Kam, *Op.cit.*, pp. 72-73) souligne que la volonté de rupture des migrants lobi avec le lien de dépendance historique et d'émancipation vis-à-vis de l'autorité tutorale koulango s'explique, d'une part, par la supériorité démographique des Lobi et, d'autre part, par le fait que la « survie » des Koulango demeure étroitement liée à l'exercice du tutorat. Ainsi, l'intensification des litiges à Niandégué procède non seulement d'enjeux socio-économiques relatifs à l'accès aux ressources naturelles, mais également d'enjeux identitaires, ethniques et politiques. Les rivalités locales se trouvent, en outre, exacerbées par des logiques d'instrumentalisation des appartenances communautaires par certains leaders politiques locaux.

Cette politisation des litiges a progressivement transformé de simples différends entre agriculteurs et éleveurs en véritables conflits intercommunautaires. Ce résultat rejoint l'analyse de (S. Hagberg, 2001, p.53), pour qui l'examen des mécanismes de règlement ne peut se dissocier d'un conflit foncier à caractère ethnique ou politique.

Les instances et réseaux traditionnels de résolution du conflit sont privilégiés par les communautés natives desdites localités, agriculteurs et éleveurs. Car, ils préfèrent un règlement amiable des litiges, et ce, par rapport aux cadres de référence socioculturels de chaque champ social (Nambonkaha ou Niandégué).

Toutefois, les décisions prises par cette instance ne sont pas systématiquement considérées comme impartiales par les parties impliquées dans le conflit. À Nambonkaha, les éleveurs peulhs estiment que les jugements des autorités coutumières penchent en faveur des agriculteurs sénoufo. À Niandégué, en revanche, les paysans lobi considèrent que les décisions de la chefferie traditionnelle privilégient les nomades peulhs et, par conséquent, ne jugent pas nécessaire de s'y conformer. Il importe de préciser que, le rôle des autorités coutumières est déterminant pour le règlement des différends.

En définitive, bien que le rôle des autorités coutumières demeure central dans la régulation des litiges, ce sentiment de partialité pousse les acteurs insatisfaits à mobiliser d'autres arènes de règlement. Ils peuvent ainsi se tourner vers l'administration, qui s'appuie sur les textes juridiques encadrant l'activité pastorale, voire vers les juridictions formelles en cas de persistance du désaccord. Comme le soulignent (G. Kouamé et S. Soro, *Op.cit.*, p.203) les acteurs exploitent le pluralisme normatif et institutionnel en fonction des opportunités et du capital symbolique dont ils disposent, afin d'obtenir une décision favorable.

## Conclusion

Cette étude sur la persistance des conflits agriculteurs-éleveurs, les logiques des acteurs et leurs modes de résolution dans les villages de Nambonkaha (Ferkessédougou) et de Niandégué (Bouna), révèle des raisons profondes de la multiplication et la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans ces localités. Elle permet de mieux comprendre les logiques sociales des antagonistes et d'expliquer les mécanismes locaux de gestion des litiges, ainsi que leurs répercussions sur les relations entre groupes sociaux.

Cette persistance des rixes trouve son explication dans la recherche perpétuelle d'espace par ces antagonistes qui est adossée aux stratégies d'accès et de contrôle du foncier rural mobilisées par les acteurs dont les logiques et intérêts sont opposés. Cette étude montre qu'au-delà de la destruction des cultures et du massacre des animaux, des relations sociales se construisent et se déconstruisent autour de la question de l'autochtonie, du contrôle du terroir et du foncier.

La politisation du conflit agriculteur-éleveur dans le Nord et le Nord-Est ivoirien contribue fortement à mettre en péril la cohabitation entre les communautés (peulh/ senoufo ; lobi/koulango/peulh) et la cohésion sociale. Le manque de confiance des acteurs à l'endroit des instances coutumière, administrative et judiciaire de résolution des litiges ne permet pas d'apporter un règlement durable.

Cet article présente également les conséquences du conflit sur relations sociales entre agriculteur et éleveur qui se nouent autour de la question du pastoralisme. En effet, les conflits agriculteurs-éleveurs se caractérisent aujourd'hui par leur nature violente entraînant des pertes en vie humaines et en biens matériels, des violences physiques et sexuelles, la destruction des habitations et parfois l'expulsion des populations de leurs zones d'activité. Ces rapports sociaux et intérêts opposés observés autour de la ressource foncière fragilisent inéluctablement la cohésion sociale dans ces zones d'investigation.

Les mécanismes de résolution des conflits à Niandégué et à Nambonkaha mettent en évidence un pluralisme institutionnel structurant les rapports entre agriculteurs et éleveurs. Ces acteurs alternent entre instances coutumières, administratives et judiciaires selon leurs intérêts et les ressources symboliques dont ils disposent. Les autorités coutumières qui devraient constituer le premier recours en raison de leur proximité socioculturelle et de leur maîtrise des réalités locales, ne sont pas toujours sollicités par les acteurs en conflits car soupçonnés d'être partiales, ce qui fragilise ainsi leur légitimité et alimentent la contestation des décisions rendues.

L'instance administrative, bien qu'appuyée sur des textes réglementaires, se heurte également à une crise de confiance persistante. Le recours judiciaire demeure sélectif et stratégique selon les localités et les groupes sociaux concernés.

Cette circulation entre instances de règlement de litiges traduit une instrumentalisation du pluralisme normatif. Malgré l'existence de cadres formels et informels de médiation, les conflits persistent et tendent parfois à s'intensifier. Cette situation révèle les limites des dispositifs actuels de gouvernance locale. En définitive, la consolidation de la cohésion sociale suppose un renforcement de la crédibilité, de l'impartialité et de la complémentarité entre ces différentes instances.

## Références bibliographiques

- ANCEY Véronique, 1998, Les peuls transhumants du Nord de la Côte d'Ivoire entre l'État et les paysans : la mobilité en réponse aux crises. In Contamin, B & Memel-Foté, H (éd.). *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*. Paris : Éditions Karthala/ORSTOM, Pp 669-687.
- AFFESSI Adon et GACHA Franck, 2015, Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire). In : *African Journals.*, Vol 27, numéro 3, Pp 52-66.
- BEELEER Sabrina, 2006, *Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord du Mali*. Edition helvetas Mali et Asdi, 27 p.
- BERNOUX Philippe, 2003, *Les Nouvelles Approches sociologiques des organisations*. Paris : Seuil, 112 p.
- COULIBALY Amara, OUATTARA Hadja Anziata et CECCHI Philippe, 2007. Pastoralisme et stratégies d'acteurs locaux : pluralisme de règles et conflits, In : *L'eau en partage. Les petits barrages de Côte d'Ivoire*. Paris : Editions IRD, Pp 201-213.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard ,1981, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Éditions du Seuil, 236 p.
- DIALLO Youssouf, 1995, *Les peuls, les sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problème fonciers et gestion du pastoralisme*. Bulletin de l'APAD, 10/1995. 13 p.
- HAGBERG Sten, 2001, À l'ombre de conflit violent : Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peulhs au Burkina Faso. In : *Article cahiers d'études Afrique*, n°161, Pp 45-72.
- KAM Oleh, 2016, Conflits agriculteurs-éleveurs et la problématique de cohésion sociale dans le département de Bouna au Nord-Est de la Côte d'Ivoire. *European journal of bisness and social sciences*, Pp 66-78, [en ligne] (page consultée 05/03/2026) [www.ejbss.com/recent.aspx-/2016/v5/n7](http://www.ejbss.com/recent.aspx-/2016/v5/n7).
- KOHLHAGEN Dominik, 2002, *Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo*. Rapport de Mission CIRAD, 31 p.
- KOUAME Georges et SORO Siméon, 2019, Foncier pastoral, cohabitation controversée agriculteurs-éleveurs et mécanismes de règlement des conflits à Nambonkaha (Nord-ivoirien). In : *Revue Africaine de criminologie (RAC)*. Edition UV@™, N°30, 24 p.
- LE GUEN Tanguy, 2004, Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte d'Ivoire : problèmes de coexistence. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227/2004, Pp 259-288.
- MARTIN Isabelle, 2002, Gestion du foncier pastoral en Afrique Subsaharienne. Synthèse Bibliographique du DESS, Cirad-Emvt, Montpellier : université Montpellier II, 31 p, [en ligne] (page consultée 10/02/2026) [www.google.ci](http://www.google.ci).
- PLOUVIEZ Suzanne, 2019, *Délimitation de pistes à bétail dans le Nord de la Côte d'Ivoire : dans quelle mesure la délimitation de pistes à bétail permet-elle de sécuriser la mobilité pastorale ?* Mémoire, Université Paris-Nanterre, 3, 85 p.
- SORO Siméon, 2021, Étude de la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs en milieu rural ivoirien : cas des sous-préfectures de Ferkessédougou et Bouna. Thèse unique de doctorat en sociologie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, 382 p.
- SOUNGABE Pabamé, 2003, Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions. Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, HAL Id: hal, Pp 259-288.